



Mairie
580 route des Boissonnets
01290 BEY
04.74.04.00.27 - email: mairie.bey@free.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-six juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL, Maire de BEY.

Membres présents : Mrs. Michel Gentil, Michel Gadiolet, Karyl THEVENIN, Henri PORNON, Alexandre DESPRAS, Philippe MARECHAL Mmes Emilie SANTE, Agnès LAURENT, Patricia GASTEBOIS, Angélique SAUTIER

Membres Absents, Excusés : Monsieur Luc PERRAUD (Pouvoir à Monsieur GADIOLET Michel)

Le Conseil Municipal, réuni

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire comme suit : 25.5 % de l'indice brut 1027. **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire comme suit : 9.9 % de l'indice brut 1027 pour le premier adjoint (Monsieur GADIOLET Michel) et le deuxième adjoint (Monsieur Luc PERRAUD). **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire comme suit : 3.3 % de l'indice brut 1027 pour le troisième adjoint (Monsieur PORNON Henri) **DIT** que les indemnités seront versées à compter de l'élection du maire et des adjoints c'est-à-dire le 25 mai 2020.
- **FIXE**, les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

	Taux année 2020
Taxe foncière	12.88 %
Taxe foncière non bâti	39.01 %

- A élu les délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'électricité et de e-communication de l'Ain.

Titulaire : Henri PORNON

Suppléant : Michel GADIOLET -Agnès LAURENT

- A élu le délégué au sein de la MARPA : Philippe MARECHAL
- A procédé à l'élection des délégués au sein du SMIDOM
 - Délégué titulaire : Philippe MARECHAL
 - Délégué Suppléant : Luc PERRAUD**
- A procédé à la mise en place des commissions communales :



➤ - **Commission Travaux et développement durable**

Madame SAUTIER Angélique

Monsieur Michel GENTIL

**Madame SANTE Emilie
GADIOLET**

Monsieur Michel

Monsieur MARECHAL Philippe

Monsieur Luc PERRAUD

Monsieur DESPRAS Alexandre

Monsieur Henri PORNON

➤ - **Commission des Finances**

Madame GASTEBOIS Patricia

Monsieur Michel GENTIL

Madame SANTE Émilie

Monsieur Michel GADIOLET

Madame LAURENT Agnès

Monsieur Luc PERRAUD

Monsieur Henri PORNON

➤ - **Commission des Affaires Sociales**

Monsieur Karyl THEVENIN

Madame Agnès LAURENT

Monsieur MARECHAL Philippe

Madame Patricia GASTEBOIS

Madame Angélique SAUTIER

➤ - **Commission Bulletin**

Madame Agnès LAURENT

Monsieur Karyl THEVENIN

Madame GASTEBOIS Patricia

Madame SAUTIER Angélique

➤ - **Commission Urbanisme**

Monsieur MARECHAL Philippe

Monsieur Henri PORNON

Monsieur GADIOLET Michel

Madame SANTE Émilie

Monsieur GENTIL Michel

- **Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Michel GADIOLET	Alexandre DESPRAS
Michel GENTIL	Karyl THEVENIN
Henri PORNON	Philippe MARECHAL

- a procédé à l'élection des délégués au sein du SYNDICAT DES EAUX BRESSE DOMBES SAONE **Ont été élus** : Délégué titulaire : Michel Gentil - Délégué suppléant : Alexandre DESPRAS

- A procédé à l'élection des délégués au sein du SYNDICAT DES RIVIERES DOMBES CHALARONNE BORD DE SAONE. A été élu : Délégué : Michel GADIOLET
- Décide à l'unanimité des membres présents et représentés de souscrire un prêt auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté :
 - Montant de l'emprunt : 110 000 euro
 - Durée 20 ans
 - Périodicité trimestrielle (4 trimestres)
 - Première échéance : 14/09/2020
 - Taux fixe 0.66 %
 - Frais de dossier : Néant
 - Disponibilité des fonds : dès la signature du contrat
- Adopte le budget Commune 2020 comme suit :

DEPENSES	255 882.47 €
RECETTES	255 882.47 €

Investissement

DEPENSES	263 242.75 €
RECETTES	263 242.75 €

- Adopte le budget photovoltaïque 2020 comme suit

DEPENSES	3 272.75 €
RECETTES	3 272.75 €

Investissement

DEPENSES	3 475.46 €
RECETTES	3 475.46 €

- **Décide d'annuler la délibération ci-dessous pour cause de confusion entre le HT et le TTC. Il est nécessaire donc de l'annuler et d'en reprendre une autre.**

Délibération à annuler :

Monsieur le Maire signale qu'il est possible de demander une aide à la Communauté de Communes concernant l'achat de matériels divers.

Conformément à l'article L 5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes de la Veyle peut octroyer le versement d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour l'achat de matériels divers

	Montant € HT	%
Coût de l'opération	16 106.00	
Fonds de concours CCCPV	8 000.00	49.67
Département de l'Ain		
Région Auvergne Rhône Alpes		
Autofinancement	8 106.00	50.33
TOTAL		100,00

- Sollicite auprès de la Communauté de Communes de la Veyle le versement d'un concours d'un montant de 8 000.00 €.

➤	Montant € HT	%
Coût de l'opération	13 589.00	
Fonds de concours CCCPV	6 794.00	50.00
Département de l'Ain		
Région Auvergne Rhône Alpes		
Autofinancement	6 795.00	50
TOTAL		100,00

- **Décide de désigner un coordonnateur d'enquête** chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population le recensement devant se dérouler du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. Il s'agit de Madame VENIANT CHRISTINE
- Décide de recruter un agent recenseur dans le cadre de l'enquête de recensement de la population devant se dérouler du 21 janvier 2021 au 20 février 2020
- Décide à l'élection des délégués au sein des commissions de la communauté de communes de la Veyle :
Ont été élus :

Commission Tourisme et Culture : Monsieur Henri PORNON

Commission Service Public et aux familles : Madame Angélique SAUTIER

Commission Transition écologique et mobilité : Madame Emilie SANTE

Commission Territoire Aménagement et Economie : Madame Patricia GASTEBOIS

Commission Eau et Aménagement : Moniteur Michel GENTIL

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 h 30

Le Maire
Michel GENTIL

